

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Convoqué le 5 juin 2024 pour la séance du 12 juin 2024 à 17h00

---

La séance est présidée par Madame Leïla NAÏDJI, Vice-Présidente du CCAS de Dunkerque.

► **ONT PARTICIPÉ :**

▪ **En présentiel**

Madame Leïla NAÏDJI - Vice-Présidente

Monsieur Rémy BECUWE - Administrateur

Madame Delphine CASTELLI – Administratrice

Madame Catherine DELESALLE – Administratrice

Monsieur Josseran FLOCH - Administrateur

Madame Laurence HUMILIERE - Administratrice

Madame Elisabeth LONGUET- Administratrice

▪ **En vision conférence**

Madame Harmonie HARS-GOUTEAU - Administratrice

► **ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR**

Conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

- Madame Joëlle CROCKEY - Administratrice- pouvoir attribué à Madame Leïla NAÏDJI

**Séance du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Dunkerque en date du 12 juin 2024**

**DÉLIBÉRATION 5 - REPRISE DE PROVISIONS**

Vu les articles L 1612-16, L 2321-1, L 2321-2 et R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés.

Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 novembre 2022 constituant des provisions :

- Sur le budget principal du CCAS de 5 000 euros pour des impayés de restauration et de résidences ;
- Sur le budget de la Résidence Louis Matthys de 184,31 euros suite à la mise en liquidation judiciaire d'une entreprise ;
- Sur le budget de la PUV Maria Schepman de 800 euros pour un impayé d'hébergement ;
- Sur le budget de la PUV Maison des Dunes de 500 euros pour un impayé d'hébergement et trop perçu de salaires ;

Vu leurs admissions progressives en non-valeur, le risque d'impayés étant avéré ;

Il est proposé au Conseil d'administration de procéder à la reprise des provisions constituées :

- De 5 000 euros sur **le budget principal** étant donné le décès des débiteurs, des poursuites inefficaces sur héritiers, des poursuites sans effet ;
- De 184,31 euros sur **le budget Louis Matthys** étant donné la liquidation judiciaire de l'entreprise ;
- De 800 euros sur **le budget Maria Schepman** étant donné le décès du débiteur et du recouvrement en cours auprès de l'héritier ;
- De 500 euros sur **le budget Maison des Dunes** étant donné le recouvrement en cours par la mise en place d'un échelonnement de paiement ;

Cette reprise de la provision s'effectuera sur le compte 7817.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**Pour le Maire-Président,  
Par délégation,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

059-200027167-20240612-20240612\_D5-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/06/2024  
Notification : 17/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

